

Votre contact

Frédéric DERRIEN

AZOR

fredericderrien@azor-gp.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

RÉGLEMENTAIRE DER

Document d'entrée en relation

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

DERRIEN Frédéric

6 Boulevard Théodore Botrel
35400 SAINT MALO

Téléphone :
Email : frédéricderrien@azor-gp.fr

INFORMATIONS

L'Entreprise: AZOR GESTION PRIVÉE

Nom ou dénomination sociale : **AZOR GESTION PRIVÉE**

Adresse professionnelle ou siège social : **6 BOULEVARD THÉODORE BOTREL 35400 SAINT-MALO**

SIREN: 932900830

NAF/APE : 66.222

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Frédéric Derrien pour la réglementation du cabinet AZOR GESTION PRIVÉE**.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées **au cabinet AZOR GESTION PRIVÉE**.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Pour exercer vos droits conformément à la loi « Informatique et Libertés » en France (notamment vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité), vous devez contacter le responsable du traitement des données (Frédéric Derrien, Directeur du cabinet AZOR GESTION PRIVÉE, 02 23 17 59 67, contact@azor-gp.fr) de l'organisation qui détient vos données.

Ou bien vous pouvez contacter la **CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)** en France pour obtenir de l'aide.

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **24006850**.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Votre cabinet est membre de l'association ANCOFI sous le n° d'immatriculation **E010630**.
Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°24006850

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **ORIA CONSEILS**

Numéros de polices : **2.401.395 / - OC100000986**

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissement Financier (CIF), y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	150 000€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
EQUITIM	ORGANISME FINANCIER	PARTENARIAT	COMMISSION
INTENCIAL APICIL	ORGANISME FINANCIER	PARTENARIAT	COMMISSION
SWISSLIFE	ORGANISME FINANCIER	PARTENARIAT	COMMISSION

ASSURANCE

Courtier

Votre cabinet de courtier d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation [24006850]

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante: COA.

L'activité d'IAS/COA est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°24006850

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite d'ENDYA, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : KLARITY

Numéros de polices : CCOUK000087

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
COA	1 564 610€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLES ASSURANCE	ORGANISME FINANCIER	PARTENARIAT	COMMISSION
INTENCIAL	ORGANISME FINANCIER	CONVENTION DE PARTENARIAT	COMMISSION
MMA	ORGANISME FINANCIER	CONVENTION DE PARTENARIAT	COMMISSION
OPTIMUM	ORGANISME FINANCIER	CONVENTION DE PARTENARIAT	COMMISSION

FINANCEMENT

Mandataire en opération de banque et en service de paiements (MOBSP)

Responsabilité civile professionnelle

Agent commercial

Responsabilité civile professionnelle

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441

PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail **suffisant** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Indiquez ici les modes de communication utilisés entre le professionnel et le client.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 6 BOULEVARD THÉODORE BOTREL 35400 SAINT-MALO

Par tel/ fax : 02 23 17 59 67

Par mail : contact@azor-gp.fr

Traitements des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le conseiller pour le cabinet AZOR GESTION PRIVÉE.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à AZOR GESTION PRIVÉE.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : secrétariat : Frédéric Derrien, contact@azor-gp.fr, 6 Boulevard Théodore Botrel 35400 Saint-Malo.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :